
Pour s'insérer dans une nouvelle démographie

Les francophones de l'extérieur du Québec et le pluralisme

Philippe Falardeau

Fédération des francophones hors Québec¹

En juin 1988, plusieurs représentants de la francophonie canadienne se sont réunis dans le cadre de la 13^e Assemblée générale annuelle de la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ), qui avait pour thème: « Convergence: francophonie, multiculturalisme, francophilie ». Alors que le Parlement canadien adoptait deux lois importantes, l'une sur les langues officielles et l'autre sur la visibilité des efforts de promotion dans le domaine du multiculturalisme, on voyait se pointer la possibilité d'un vieil affrontement entre les partisans de l'idéologie de la dualité linguistique et ceux du multiculturalisme. Amenés à réfléchir à nouveau sur ces questions, les leaders francophones plongèrent donc au cœur d'un débat houleux.

Cette rencontre aura eu le mérite de permettre au réseau francophone de constater, d'une part, que le multiculturalisme demeurait une notion obscure et un phénomène dont on saisissait mal l'ampleur et, d'autre part, qu'on était mal outillé pour y faire face.

1. En juin 1991, le nom de Fédération des francophones hors Québec (FFHQ) a été remplacé par celui de Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA). Nous avons conservé ici le nom que portait l'organisme au moment où la communication a été présentée.

Depuis l'été 1988, la FFHQ a cheminé lentement mais sûrement. Elle s'apprête à publier une étude intitulée *Les francophones hors Québec face au pluralisme*². Essentiellement, cette étude cherche à examiner la perception qu'ont les divers groupes ethno-culturels de la question des langues officielles, à clarifier les liens déjà existants et à venir entre ces groupes et les francophones hors Québec, et à explorer la question de l'accueil et de l'intégration des néo-francophones. Par ailleurs, la FFHQ s'est dotée d'une politique officielle à l'égard du pluralisme, fruit d'une réflexion en profondeur au sein de son réseau. Elle privilégie maintenant une définition rajeunie de la francophonie canadienne. Elle a considérablement modifié sa philosophie d'intervention politique en tant que groupe d'intérêt.

Cet exposé se veut donc le reflet des démarches de la FFHQ dans le domaine du pluralisme. Ceux et celles qui s'attendaient à un exercice de prospective démographique seront déçus. Je me pencherai plutôt sur les difficultés et les possibilités d'intégrer ce qu'il convient d'appeler une nouvelle démographie. En effet, une nouvelle dynamique socio-politique importante commence à se manifester. Les forces qu'elle représente ont vraisemblablement la capacité de faire éclater l'idéologie de la dualité linguistique. Mais elles ont aussi le pouvoir de la consolider. Il ne faut pas les laisser se marginaliser.

ÉLÉMENTS D'UNE NOUVELLE DÉMOGRAPHIE

Les épithètes qu'on utilise pour décrire les bouleversements démographiques traduisent souvent le sentiment d'impuissance qui nous habite face à ces changements. Le mot *bouleversement* en est justement un exemple. Il y a là l'idée d'un phénomène potentiellement déstabilisateur et sur lequel nous avons peu d'emprise. Dans la même veine, on parle de « l'afflux des immigrants » pour décrire la situation dans les écoles francophones à Montréal, alors que les « données démontrent sans équivoque que ce sont les caractéristiques des élèves qui changent plutôt que leur nombre absolu » (Fédération canadienne des enseignantes

2. Cette étude a été publiée depuis (voir Churchill et Kaprielian-Churchill, 1991, dans la bibliographie). Le texte qui sera cité ici est celui du manuscrit dont certaines formulations ont pu être modifiées avant sa publication.

et enseignants, 1990, p. 2). Quoique généralement perçues comme problématiques, l'immigration ou l'accentuation des diversités raciales ne sont pas des phénomènes totalement négatifs. Elles peuvent, au contraire, offrir d'intéressantes perspectives d'avenir.

Pour développer une approche plus positive, il faudrait, en premier lieu, considérer les caractéristiques mouvantes de la démographie canadienne afin d'élaborer des stratégies d'intégration avantageuses, non aliénantes. Sans dresser un tableau exhaustif de cette nouvelle démographie, j'en présenterai ici les éléments les plus importants³.

Chute du poids démographique des « deux peuples fondateurs »

En 1871, les personnes d'origine française comptaient pour 31,1 % de la population et les personnes de souche britannique, pour 60,5 %. En 1981, ces chiffres étaient respectivement de 26,7 % et de 40,2 %, tandis que les gens d'une autre origine ethnique comptaient pour 33,1 % de la population. Si les tendances se maintiennent, ce dernier groupe sera, dans quelques années, plus important en nombre que ceux qui appartiennent à ce qu'il est convenu d'appeler « les deux peuples fondateurs ». Inutile de dire que cette appellation est pour le moins périmée, sans compter qu'elle ne tient pas compte des peuples autochtones.

Multiplicité des pays d'origine

Pendant le siècle qui a suivi la Confédération, le Canada a accueilli des immigrants venant principalement d'Europe, des États-Unis, de Nouvelle-Zélande et d'Australie. Ainsi, en 1957, 95 % des arrivants venaient de ces pays. Trente ans plus tard, en 1988, ce taux n'atteignait plus que 21 %. Actuellement, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine sont les principaux continents d'origine des immigrants au Canada. Cela implique que l'immigration est non seulement de plus en plus multi-ethnique, mais aussi de plus en plus multiraciale. C'est donc dire que les nouveaux groupes constituent une population extrêmement diversifiée du point de vue culturel, ce qu'on a trop souvent tendance

3. La plupart de ces éléments sont tirés de l'étude de Churchill et Kaprielian-Churchill.

à oublier. On les considère plutôt comme une masse de gens qui partagent des préoccupations en tout point semblables. Il s'ensuit une normalisation du bassin de population d'origine ethnique autre que française ou anglaise qui est symptomatique de l'incompréhension et, parfois, du peu de respect que l'on entretient à l'égard des différences culturelles.

Pourtant, quelles valeurs communes partagent un Vietnamien et un Somalien ? Qu'est-ce qu'une Égyptienne chrétienne a en commun avec une Iranienne ? Ou encore, un Pakistanais musulman avec un Indien hindou ? Trop souvent, ces gens n'ont en commun qu'une seule chose : le fait d'avoir été marginalisés par les groupes majoritaires. Comment expliquer l'émergence d'organismes et d'associations multiculturels regroupant des gens d'origine ethnique, de culture et de religion différente autrement que par notre incapacité à les intégrer ? Quelque part, des portes sont restées closes et ces groupes ont senti le besoin de se rassembler pour lutter contre l'intolérance et le racisme et pour revendiquer leur droit à l'égalité. Une attitude qui, il faut bien le dire, n'est pas étrangère aux communautés francophones hors Québec.

Hausse de l'immigration

À la suite de diverses consultations auprès du public et des experts, le gouvernement fédéral a déposé un plan quinquennal qui prévoit une croissance modérée de l'immigration : ainsi, le nombre d'immigrants passerait de 200 000 en 1990 à 220 000 en 1991, puis à 250 000 de 1992 à 1995 (Immigration Canada, 1990, p. 3).

Ce genre de planification à long terme constitue, toutefois, une nouvelle approche pour le gouvernement canadien. Confrontés à un taux de natalité inférieur au seuil de remplacement⁴, les gouvernements, fédéral et provinciaux, lorgnaient, depuis quelques années, des quotas d'immigration plus élevés, quoique la principale raison d'une immigration accrue demeurât une raison économique. Plusieurs études récentes ont contribué à étouffer les nombreux mythes entourant les effets négatifs de l'immigration sur l'économie ; contrairement à ce

4. Le taux de natalité est de 1,67 pour l'ensemble du Canada et de 1,4 pour le Québec.

qu'on a tendance à croire, l'immigration semble avoir des retombées économiques intéressantes :

- les immigrants apportent avec eux des capitaux importants (six milliards de dollars en 1988);
- ils contribuent à créer des emplois en tant que consommateurs et en tant qu'investisseurs;
- leur taux d'activité est comparable à celui des Canadiens de naissance et leur taux de chômage inférieur;
- ils ont des revenus moyens plus élevés et paient davantage d'impôts que les Canadiens de naissance;
- ils ont tendance à recevoir moins d'aide sociale que les Canadiens de naissance (Immigration Canada, 1989a, p. II-IV).

Tout semble indiquer, d'ailleurs, qu'on doit s'attendre à une hausse de l'immigration dans les prochaines années. Il faut se rappeler que les mouvements migratoires constituent un système ouvert. Nos gouvernements n'ont pas de contrôle sur le nombre des émigrés, pas plus que sur les facteurs qui les poussent hors de leur pays pour venir s'établir au Canada.

Tendances démolinquistiques

S'appuyant sur les données du dernier recensement de 1986, plusieurs études ont confirmé les tendances déjà observées dans les années 1970. Je ne m'attarderai pas ici à dresser le profil démolinquistique du pays; je rappellerai seulement quelles sont ces grandes tendances.

La polarisation linguistique

Au Canada, la proportion des individus dont le français est la langue maternelle n'a cessé de décroître depuis 1951, pour atteindre 25,1 % de la population canadienne en 1986. Au Québec, cependant, la proportion des francophones augmente d'année en année, tandis que la minorité anglophone diminue en importance relative et absolue. C'est donc dire que le Canada est caractérisé par un phénomène de polarisation

linguistique fondée sur une base territoriale : le Québec devient de plus en plus francophone et le reste du Canada, de plus en plus anglophone.

Le maintien des taux d'assimilation

Les analyses récentes de Réjean Lachapelle et Gilles Grenier ont démontré que la diminution du nombre des francophones, au cours des 30 dernières années, était surtout attribuable aux courants migratoires ainsi qu'au faible taux de fécondité, plutôt qu'à la mobilité linguistique. Certains ont vu ou cru voir un ralentissement des taux de transferts linguistiques du français vers l'anglais. Le commissaire aux langues officielles parlait en 1991 de renversement des tendances, particulièrement en Ontario où le taux d'assimilation a reculé de quelques dixièmes de point. Il serait plus juste de parler d'une stagnation de l'assimilation que d'un véritable recul.

Cette question demeure largement controversée, notamment en raison des diverses méthodes de calcul utilisées. Cependant, un fait demeure : la plupart des analyses démontrent clairement que seule la langue anglaise jouit d'un pouvoir d'attraction important et ce, même au Québec⁵.

La progression du bilinguisme

Le taux de bilinguisme est passé de 12,3 % en 1951 à 16,2 % en 1986. Cette augmentation n'est pas étrangère à l'entrée en vigueur de la politique officielle du bilinguisme en 1969, alors que 13,4 % des Canadiens déclaraient pouvoir soutenir une conversation dans les deux langues officielles. De 1981 à 1986, toutes les provinces ont enregistré une légère augmentation, sauf la Saskatchewan où le taux de bilinguisme a chuté d'un dixième de point.

De façon générale cependant, le bilinguisme ne touche qu'une fraction limitée de la population, puisque 80 % des Canadiens ne connaissent que l'anglais ou le français. Ce sont les francophones qui sont

5. Il y a plus de Québécois de langue maternelle française qui adoptent l'anglais comme langue d'usage que l'inverse, même si, globalement, le français attire autant de locuteurs qu'il n'en perd et que la proportion de la population de langue maternelle française ne cesse de s'accroître.

les plus bilingues avec un taux de 36,6 %, alors que seulement 7,7 % des anglophones parlent le français.

Les néo-francophones

En 1988, environ 53 % des immigrants ont dit connaître une des deux langues officielles ou les deux. Seulement 3 % ont déclaré connaître uniquement le français et 4 %, le français et l'anglais (Immigration Canada, 1989b, p. 20). La même année, on évalue à un peu moins de 4 000 le nombre des immigrants qui se sont installés à l'extérieur du Québec et qui connaissaient le français. Évidemment, 4 000 néo-francophones par année ne suffiront pas à renflouer de façon importante les communautés francophones à l'extérieur du Québec. Mais si peu nombreux qu'ils soient, on ne saurait se permettre de leur tourner le dos. Dans certains cas, leur présence pourrait même contribuer à l'obtention de services en français ou d'écoles françaises.

Malheureusement, ces néo-francophones ont actuellement très peu de chances d'intégrer nos communautés. En l'absence de structures d'accueil, ils sont contraints de choisir l'anglais comme langue d'usage. D'autres problèmes d'intégration seront examinés plus loin.

Diminution du poids relatif des peuples fondateurs, immigration multiraciale, polarisation linguistique, taux d'assimilation élevés, faiblesse du nombre absolu de néo-francophones, voilà donc quelques éléments de cette nouvelle démographie. À cela, nous pourrions ajouter une visibilité accrue des communautés autochtones (490 000 Indiens, sans compter les Métis et les Inuits) qui n'auront jamais été aussi présents dans l'arène politique. Face à tout cela, comment doit-on envisager l'avenir du concept de la dualité linguistique au Canada ?

PLURALISME ET DUALITÉ LINGUISTIQUE

Les caractéristiques démographiques présentées ci-dessus ne sont pas appelées à changer ; au contraire, elles vont probablement s'accroître. Si l'on s'adonne à un exercice purement mathématique, il est facile d'en arriver à des scénarios apocalyptiques pour l'avenir de la francophonie. Cependant, il faut comprendre qu'à cette nouvelle démographie

correspond une nouvelle dynamique sociopolitique, dont il faut chercher à tirer parti. Si on peut difficilement changer le cours des tendances démographiques, les forces sociales qui en découlent sont, quant à elles, très mouvantes et peuvent être utilisées à bon escient. Tout projet de société devra donc s'effectuer en tenant compte de cette nouvelle dynamique.

Pour les francophones à l'extérieur du Québec, ce nouveau projet de société doit nécessairement favoriser le développement d'un espace propre à l'épanouissement de la francophonie. La question que nous nous posons est donc la suivante : comment pouvons-nous, comme communauté francophone, assurer la pérennité de la dualité linguistique dans une société de plus en plus pluraliste ? Est-ce là toujours un idéal défendable ?

Avant de parler de concertation en vue d'en arriver à un contrat social respectueux de toutes les différences, il importe de bien connaître nos interlocuteurs et de bien se connaître soi-même. Quelle perception de la dualité linguistique et du français les groupes ethniques entretiennent-ils ? En revanche, comment les francophones réagissent-ils face au pluralisme ?

Le symbole du multiculturalisme : la perception des francophones

Je n'ai pas l'intention de faire ici la genèse de la politique canadienne du multiculturalisme. Je voudrais seulement livrer quelques réflexions au sujet des tensions que soulève ce concept. D'abord, il faut dire d'emblée que les francophones éprouvent un certain malaise devant le concept de multiculturalisme. Dans leur étude, Churchill et Kaprielian-Churchill emploient le mot *pluralisme* au lieu de *multiculturalisme* parce que,

parler du multiculturalisme aux francophones dans certaines provinces, c'est répéter un terme souvent utilisé par leurs adversaires en mal d'armes pour les agresser : la phrase a le même contenu émotif pour certains francophones que le mot « bilinguisme » pour certains non-francophones.

Plusieurs arguments fallacieux des adversaires de la dualité linguistique ont contribué à alimenter cette perception. D'abord, certains francophones ont longtemps pensé que les ressources financières allouées

aux programmes de multiculturalisme étaient des fonds en moins pour le développement des communautés linguistiques. Accepter cette idée, c'est soutenir la théorie de « la somme égale à zéro », c'est-à-dire que, si un groupe obtient un gain, il y en a nécessairement un autre qui subit une perte. Les leaders francophones qui ont su s'insérer dans le processus politique savent très bien que l'administration des programmes du multiculturalisme ne sape pas celle des programmes des langues officielles.

Malgré la *Loi sur le multiculturalisme* et les programmes qui en découlent, le multiculturalisme est fréquemment invoqué pour justifier le refus d'offrir des services en français et encourager la normalisation de l'anglais comme langue d'usage. Il s'agit là d'un autre épouvantail qui, d'une part, contribue à nourrir la résistance des francophones au concept de multiculturalisme (et éventuellement au phénomène lui-même) et qui, d'autre part, élargit sans cesse le fossé entre la reconnaissance officielle du pluralisme et celle de la dualité linguistique.

L'argument du plus grand nombre revient fréquemment et n'est pas dépourvu d'un certain poids. Dans l'Ouest par exemple, les francophones ne constituent pas la minorité la plus importante. Les Allemands et les Ukrainiens sont supérieurs en nombre. Dans certaines régions, ils revendiquent eux aussi et à juste titre l'attribut de « peuples fondateurs ». Si les groupes ethniques se comptent par dizaines, pourquoi alors reconnaître des droits à la seule minorité francophone ? J'aimerais insister sur ce dernier point car il constitue, à mon avis, la source principale de confusion en ce qui a trait à la cohabitation de la dualité linguistique officielle et du pluralisme ethnique.

Prenons un exemple concret. Lorsque la municipalité de Sault-Sainte-Marie s'est déclarée unilingue anglophone, le maire de la ville s'est justifié en utilisant l'argument du multiculturalisme, comme s'il y avait une incompatibilité naturelle entre les intérêts des francophones et ceux de l'ensemble des groupes ethniques. (D'abord, s'il est vrai que les intérêts respectifs peuvent être parfois divergents, ils se rejoignent sur plusieurs points. J'y reviendrai plus loin.) Ce qu'il y a de plus incongru dans l'argumentation du maire, ce sont les prémisses sur lesquelles elle repose. Dire qu'on accorde un traitement de faveur aux francophones par rapport aux autres groupes ethniques, *c'est dire que la communauté francophone constitue une ethnie homogène, en l'occurrence, l'ethnie*

canadienne-française. En d'autres mots, on refuse de voir la communauté francophone comme une *communauté linguistique pluraliste ou multiethnique*. Par contre, on accepte et on reconnaît la communauté anglophone comme une communauté linguistique qui déborde la simple ethnie anglo-saxonne ; ce faisant, on justifie l'assimilation linguistique des groupes ethniques par l'anglais. On reconnaîtra, ensuite, à l'intérieur de la communauté linguistique anglophone, l'existence légitime de plusieurs groupes ethniques.

Il est vrai que plusieurs communautés francophones hors Québec forment des groupes relativement homogènes. On pense, par exemple, au peuple acadien qui n'a pas encore subi d'importantes transformations ethniques. Mais cette homogénéité est de plus en plus précaire. En Ontario et, dans une moindre mesure, en Alberta et en Colombie-Britannique, elle est en plein bouleversement. La communauté francophone ontarienne, la plus importante à l'extérieur du Québec, est de plus en plus multiethnique. À Toronto et à Ottawa, où l'on retrouve des groupes francophones importants, le caractère pluriethnique de ces communautés est indéniable. Une visite dans quelques écoles secondaires d'Ottawa-Carleton nous oblige à réfléchir sur la définition de la francophonie canadienne, traditionnellement basée sur l'ethnie ou la langue maternelle.

À l'échelle nationale, parler d'équivalence entre communauté linguistique et communauté ethnique est une aberration. Personne n'oserait prétendre que les Québécois francophones forment une communauté ethnique homogène. Tout comme son pendant anglophone, la communauté francophone du Québec est multiethnique et multiraciale. Elle est composée d'hommes et de femmes qui, pour toutes sortes de raisons, s'identifient à la francophonie et à ses institutions, et il en va de même pour les francophones hors Québec.

On ne saurait donc accepter l'argument du traitement de faveur fait aux francophones en postulant que ceux-ci sont un groupe ethnique parmi tant d'autres. Plus important encore, on ne saurait parler d'une incompatibilité naturelle entre la dualité linguistique et la reconnaissance d'une société pluraliste. Malheureusement, cette confrontation symbolique continue d'être véhiculée et alimente le doute, la confusion et la méfiance, de part et d'autre. Les francophones dit « de souche » voient

d'un œil inquiet la promotion du multiculturalisme et s'intègrent mal dans ce nouveau découpage démographique, pourtant inéluctable. Quant aux néo-Canadiens, ils sont perplexes devant la dualité linguistique canadienne, mais on ne saurait parler d'opposition farouche.

Perception de la dualité linguistique

Si l'on espère voir la francophonie s'épanouir dans le cadre de la dualité linguistique, celle-ci devra jouir d'un appui inconditionnel de la population. Il est donc important que les immigrants adhèrent à l'idéologie des deux langues officielles, sans aliéner leur propre identité et peu importe la langue officielle d'usage qu'ils adoptent. Présentement, il est assez difficile d'évaluer la perception des immigrants, anciens et nouveaux, sur cette question. Peu d'études ont été réalisées sur ce sujet. On peut cependant faire l'hypothèse que les néo-Canadiens constituent une force sociopolitique qui peut favoriser la pérennité de la dualité linguistique. L'étude de la FFHQ, que nous avons mentionnée plus haut, avait pour objectif de sonder l'opinion des membres des communautés ethniques à ce sujet. À la lumière de nombreuses interviews menées par Churchill et Kaprielian-Churchill à travers tout le Canada, il semble qu'il y aurait une nette distinction entre la perception des « ethno-culturels *établis* [...] c'est-à-dire d'ascendance immigrante qui remonte à la période d'avant 1965 » et celle des « ethno-culturels *nouveaux* ».

Les ethno-culturels établis

Pour la plupart intégrés à l'anglais, les ethno-culturels établis sont ceux qui ont favorisé l'émergence de la politique officielle du multiculturalisme. Parmi ceux-ci, certains conservent à l'intérieur de leur famille les traditions culturelles et linguistiques de leur pays d'origine. D'autres ont cessé de parler leur langue et ont volontairement choisi de s'identifier à la culture majoritaire. À bien des égards, la manifestation du multiculturalisme relève de la nostalgie folklorique, « sauf peut-être dans le cadre des activités religieuses ». Selon Churchill et Kaprielian-Churchill, les élites de ce groupe sont de moins en moins hostiles à l'égard du concept de la dualité linguistique. « L'intransigeance [...] pour le fait français est en train de se muer en ambiguïté car ils partagent

avec les francophones certains soucis», comme l'assimilation des jeunes, la peur de la discrimination et de la marginalisation, etc. Il est vrai que, dans certaines régions, des groupes ethniques revendiquent une reconnaissance officielle, des services dans leur langue et des écoles. Cependant, la majorité des divers groupes ethniques accordent une importance surtout symbolique au multiculturalisme (reconnaissance de leur apport historique et de leur contribution actuelle, promotion de la tolérance et de la diversité, etc.).

Les ethno-culturels nouveaux

Venant de pays distincts de ceux de l'immigration traditionnelle, les immigrants récents augmentent le bassin de population qualifié de « minorité visible ». Beaucoup sont originaires du Tiers-Monde et n'ont jamais entendu parler des tensions linguistiques au Canada ; dans bien des cas, ils ignorent que le Canada est un pays bilingue. Au départ, ils n'ont donc pas de prédispositions défavorables envers la francophonie ou la dualité linguistique. Au contraire, la dualité linguistique semble faire partie des caractéristiques de leur nouvelle citoyenneté. Peu importe la langue d'usage qu'ils choisissent, cette dualité linguistique fait partie du patrimoine national au même titre que le drapeau, l'immensité du pays et la démocratie⁶.

Cette neutralité à l'égard des querelles historiques entre anglophones et francophones et cette nouvelle fierté canadienne à laquelle se greffe la dualité linguistique sont des atouts importants pour les francophones. Toutefois, les néo-Canadiens sont choqués par les mesures coercitives qui visent à garantir la protection d'une langue. Il faut se

6. Malgré les nombreuses controverses entourant le bilinguisme et en dépit de la crise actuelle, on aurait tort de sous-estimer l'enracinement de la dualité linguistique comme idéologie nationale. En plus des nombreuses dispositions législatives au niveau fédéral et des garanties constitutionnelles enchâssées dans les articles 16 à 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, la cohabitation de l'anglais et du français fait partie de notre environnement quotidien. Qui aurait cru, il y a 30 ans, qu'un Terre-Neuvien verrait, un jour, affichée sur un autobus de ville une publicité bilingue sur la prévention des MTS ? Qui aurait cru que des guichets automatiques offriraient des transactions dans les deux langues en Colombie-Britannique ? Qui aurait pu deviner que 250 000 anglophones fréquenteraient l'école d'immersion en 1990 ? Qui aurait imaginé la *Loi sur les services en français* en Ontario ?

souvenir que plusieurs d'entre eux ont connu les sévices de gouvernements autoritaires.

Il suffit qu'un conseil scolaire québécois discute, sans passer aux actes, d'interdire l'usage des langues autres que le français dans l'enceinte scolaire pour qu'un frisson passe à travers toute notre population d'ascendance immigrante (Churchill et Kaprielian-Churchill).

L'ambiguïté perpétuée par l'administration publique constitue un autre frein à la promotion de la dualité linguistique. Les agents du ministère de l'Immigration en poste dans les pays étrangers ne semblent pas insister auprès des candidats immigrants sur la nécessité d'intégrer l'une ou l'autre des communautés de langues officielles. Au mieux, on parle d'un Québec français et du reste du Canada, anglophone.

En résumé, l'étude de Churchill et Kaprielian-Churchill montre que, de façon générale, les nouveaux arrivants n'offrent pas *a priori* de résistances à la promotion de la dualité linguistique. Au contraire, ils manifestent

[u]ne ouverture d'esprit envers la défense des droits des francophones vivant en situation minoritaire pourvu que cette défense fasse partie d'un ensemble plus large de raffermissement des droits individuels de tout citoyen.

Si l'on tient pour acceptables les conclusions du rapport, on voit immédiatement les avantages que représente une alliance entre francophones hors Québec et groupes ethno-culturels. Les bouleversements démographiques mentionnés ci-dessus deviennent tout à coup moins inquiétants. En connaissant mieux nos interlocuteurs et leurs inquiétudes et en jetant un peu de lumière sur ce qu'est le pluralisme ethnique, nous sommes en mesure d'imaginer un projet de société où le français continuerait d'avoir sa place.

VERS UNE NOUVELLE APPROCHE

La FFHQ a déjà ouvert un débat important au sein de ses communautés. Certaines actions novatrices ont été prises, mais le gros du travail reste à venir.

Trois conditions permettront aux francophones hors Québec de s'épanouir dans la nouvelle démographie. D'abord, les organismes

francophones doivent conclure des alliances stratégiques avec les représentants des divers groupes ethniques et autochtones afin d'augmenter leur poids politique. Deuxièmement, les francophones hors Québec doivent véhiculer un discours qui puisse effectuer la difficile osmose entre la dualité linguistique et le pluralisme ethnique, sans s'aliéner et sans diviser les communautés en cause. Finalement, les communautés francophones doivent s'adapter à la nouvelle réalité démographique et faire preuve d'une plus grande ouverture face au pluralisme. Cette troisième condition constitue sans doute le plus grand défi.

Briser les vieux réflexes historiques

Quand on parle d'intégrer les immigrants, on s'entend généralement pour dire qu'il s'agit là d'un processus à deux volets. D'une part, les immigrants doivent s'habituer à un nouvel environnement, à de nouvelles coutumes, à un nouveau rythme de vie... En revanche, les Canadiens doivent, de leur côté, s'adapter à un tissu social plus hétérogène, potentiellement explosif. Pour dire les choses clairement, les francophones « de souche » vivant à l'extérieur du Québec éprouvent beaucoup de difficultés à s'ouvrir au phénomène du pluralisme. Doit-on penser qu'ils sont plus intolérants que les autres ? Ils ne le sont sans doute pas plus, mais pas moins non plus. Si on ne saurait excuser un tel comportement collectif, on peut toutefois tenter de l'expliquer par tout un ensemble de réflexes ancestraux ou récents.

Pendant longtemps, en effet, il était facile pour les francophones d'identifier qui étaient les « autres ». Les « autres », c'étaient les « Anglais ». C'est par rapport à eux qu'on devait chaque jour se définir. Aujourd'hui, la distinction majorité-minorité est moins claire. Les « autres », qui autrefois étaient en grande partie des Britanniques, sont maintenant des Italiens, des Indiens, des Chinois.

À toutes les étapes de la naissance et de la création de l'État canadien, les francophones ont dû réagir et s'adapter à un projet de société qui n'était pas le leur mais celui de la majorité anglaise. Durant la période précédant la Confédération, on a tenté de minimiser l'impact de la pénétration anglophone. L'isolement était vu comme un moyen de résister à cette pénétration. En Acadie, ce fut par le biais de la neutralité

dans la tempête coloniale opposant la France et l'Angleterre. Après la Déportation, le peuple acadien a opté pour l'isolement géographique, développant une forme d'autonomie qui frôlera parfois l'autarcie. En Ontario et dans l'Ouest, les francophones ont bénéficié d'assises établies par leurs ancêtres explorateurs et missionnaires. Ils se sont organisés autour de la paroisse en développant une économie essentiellement rurale. L'organisation communautaire ne s'est intégrée que marginalement à l'économie capitaliste naissante ; sa continuité reposait principalement sur la famille et l'Église catholique. Les leaders de la communauté ont perçu alors l'État comme une entité étrangère et, conséquemment, ont orienté leurs efforts vers la création d'institutions parallèles.

C'est précisément par ce mode de vie parallèle que les francophones ont réussi à minimiser l'assimilation et à traverser les périodes de bouleversement. Par exemple, les communautés se sont vu enlever leurs écoles dans toutes les provinces. Les francophones ont dû puiser des ressources à même leur communauté pour maintenir un embryon d'éducation en français, clandestinement parfois. Puis, quand les phénomènes modernes de l'urbanisation, de l'économie de marché, de l'industrialisation, de l'exode rural, etc., ont eu raison de l'isolement traditionnel, les francophones se sont tournés vers d'autres modèles de développement bien à eux, le modèle coopératif par exemple. La famille et le voisinage sont demeurés les foyers par excellence de la continuité du français.

Bref, l'isolement géographique ainsi que l'isolement culturel et social ont permis une forte rétention du français à l'extérieur du Québec. Bien que cet isolement soit impensable aujourd'hui, le réflexe perdure. Cela a pour effet non seulement de ralentir le processus de sensibilisation au pluralisme (on alimente encore le « nous les Français, vous les Anglais »), mais aussi de décourager les francophones d'accueillir d'autres ethnies.

Un jeune Somalien, étudiant à l'école secondaire Charlebois à Ottawa, m'expliquait dans un français impeccable combien il était difficile pour lui d'être accepté par ses camarades comme Franco-Ontarien. S'étant sauvé de chez lui en pleine nuit sous une pluie de bombes, il est miraculeusement arrivé ici au Canada, seul, à l'âge de 14 ans. Me parlant de la guerre civile qui sévit chez lui et de ses parents qu'il n'a

jamais revus, il s'expliquait mal les querelles linguistiques et constitutionnelles des Canadiens. Connaissant la situation minoritaire de la communauté franco-ontarienne, il comprenait encore moins la résistance de celle-ci à l'accueillir. Mal à l'aise, je ne pus lui offrir que l'explication insatisfaisante du vieux réflexe de minoritaire, réflexe dont les francophones devront absolument se départir.

Tant et aussi longtemps que les francophones cultiveront ce réflexe de minoritaire, l'intégration des néo-francophones restera laborieuse. Ces derniers ne sont guère séduits par nos discours alarmistes sur l'assimilation. Pour eux, qui ont abandonné l'essentiel de leurs racines et qui connaissent des taux d'assimilation linguistique effarants, la francophonie hors Québec ne se porte pas trop mal. Des néo-francophones m'ont avoué qu'ils éprouvent une certaine réticence à s'associer à une communauté qui entretient trop souvent un discours alarmiste et hargneux et qui se borne à ne définir la francophonie que par la langue maternelle.

Si l'on ajoute à cet ensemble de comportements la peur naturelle d'un bouleversement social important et la lutte idéologique que se livrent les partisans de la dualité linguistique et ceux du pluralisme culturel, on comprend plus facilement le manque d'ouverture des communautés francophones face au pluralisme. Il est donc impératif pour les leaders francophones qu'ils comprennent les dangers d'une telle attitude et qu'ils voient à changer les perceptions et les attitudes réfractaires s'ils espèrent des lendemains meilleurs pour la francophonie canadienne.

Les démarches de la FFHQ

Dans l'espoir d'en arriver à une plus grande ouverture à l'égard du pluralisme et, en retour, d'obtenir certaines garanties quant à l'avenir du français à l'extérieur du Québec, la FFHQ a systématiquement intégré la question du pluralisme dans son discours et dans ses démarches.

Obsèques du réflexe de minoritaire

À la Fédération, nous nous sommes d'abord interrogés sur la perception que les francophones hors Québec avaient de leurs communautés. Nos dirigeants ont cerné avec vigilance les dangers qui nous guettaient,

mais ils ont sans doute trop insisté sur les scénarios apocalyptiques. Comme nous le mentionnions dans *L'Action nationale* :

Les images d'un avenir incertain, véritables épées de Damoclès, pèsent lourdement sur notre confiance et [ternissent] l'image que nous projetons aux yeux de la société et surtout aux yeux du Québec. [...] D'où l'importance de rajeunir notre discours et de l'épurer des notions péjoratives qui sont devenues de véritables anti-symboles de notre communauté (Thériault et Falardeau, 1990, p. 1453-1454).

Bien que les francophones qui vivent à l'extérieur du Québec soient numériquement minoritaires, le concept de minorité constitue une bien mauvaise façon de promouvoir le fait français. C'est pourquoi nous évitons maintenant de nous décrire négativement, c'est-à-dire par rapport à la majorité. Nous évitons également de parler de la nécessité pour un pays de protéger ses minorités uniquement pour des raisons de tolérance, puisqu'il en découle nécessairement l'idée d'un rapport à sens unique, d'un fardeau pour la société. Or, en développant la notion d'une francophonie nationale, la communauté statistiquement minoritaire devient un atout pour la société, un moteur de développement, puisqu'elle en est une composante naturelle :

Bien entendu, une minorité linguistique ou culturelle peut très bien enrichir le tissu social. Mais ce n'est pas le fait qu'on soit une minorité qui contribue au développement. C'est la culture d'une minorité, sa diversité ou, dans notre cas, la langue française (*Ibid.*, p. 1454-1455).

Concertation et alliances

Nous avons ensuite longuement réfléchi sur la nature de nos démarches en tant que groupe d'intérêt. À ce sujet, les débats entourant l'Accord du lac Meech ont été assez révélateurs. On a traité des revendications du Québec comme si elles n'avaient pas trop d'incidences sur les intérêts des autres groupes de francophones. Inversement, chaque groupe d'intérêt est intervenu dans le débat pour demander des modifications sans prendre en compte les préoccupations des autres groupes. C'est là un processus normal, me dira-t-on ; mais c'est également une raison qui explique les échecs successifs des tentatives de renouvellement constitutionnel.

Peut-être avons-nous trop longtemps tenté de défendre les intérêts de la francophonie en pensant que cette question pouvait être traitée

indépendamment des autres grandes préoccupations canadiennes, comme l'intégration des immigrants, les droits individuels et les droits collectifs, les formes de représentations institutionnelles, l'égalité des sexes, le pluralisme et les revendications des autochtones. En tant qu'intervenants sur la scène nationale, nous constatons que nos revendications ne peuvent se faire en faisant fi des préoccupations légitimes des autres groupes. Il est vrai que, le plus souvent, nos intérêts diffèrent substantiellement et sont parfois même opposés.

La FFHQ s'est donc donné comme objectif d'élargir ses démarches de concertation pour y inclure, entre autres, les groupes ethno-culturels et les groupes autochtones. D'abord, pour s'enquérir de leurs revendications, puis pour trouver des terrains d'entente ou, du moins, pour éviter la confrontation sur la place publique.

L'idée de créer des alliances avec d'autres groupes n'est pas restée lettre morte. Certaines de nos associations membres ont déjà entrepris des démarches de rapprochement. C'est le cas par exemple de l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) dont les dirigeants ont rencontré les porte-parole de groupes comme le Native Council of Canada, l'Indian Association of Alberta et la Metis Association of Alberta. Ces rencontres ont amené les francophones à appuyer les revendications des autochtones. Par ailleurs, ce genre de concertation a abouti à la création, en 1989, de la Coalition contre le racisme qui regroupe différentes communautés ethniques et dont l'ACFA assure le secrétariat.

Ce genre d'exercice n'est pas toujours facile. La première réaction des groupes abordés est souvent la méfiance. C'est particulièrement le cas avec les peuples autochtones qui, ayant connu plusieurs siècles de tromperies, sont un peu incrédules lorsque la FFHQ appuie publiquement le principe de l'autonomie gouvernementale pour leurs communautés. Toutefois, nos modestes démarches n'ont pas été sans résultats. Après avoir rencontré le chef de l'Assemblée des Premières Nations pour discuter de réforme constitutionnelle, nous avons noté une certaine ouverture de sa part quant à notre proposition d'une assemblée constituante. Interrogé publiquement sur la question, Georges Erasmus a déclaré qu'il trouvait l'idée intéressante.

Ces exemples ont pour but de montrer que la concertation est effectivement possible entre groupes qui, *a priori*, ne partagent pas les mêmes préoccupations. Les francophones peuvent ainsi espérer des appuis directs ou tacites à la promotion de la francophonie. En revanche, ils doivent se familiariser avec les préoccupations et les demandes des groupes ethniques et les appuyer publiquement, lorsque cela est possible.

Intégration du pluralisme social et de la dualité linguistique : l'idée des trois communautés nationales

En plus des démarches de sensibilisation qu'elle a faites auprès des francophones et de ses efforts de concertation avec d'autres groupes, la FFHQ s'est dotée d'une politique officielle sur le pluralisme. Cette politique contient un énoncé de principe qui tente de réconcilier l'idéologie de la dualité linguistique avec la réalité du pluralisme :

La FFHQ reconnaît l'existence de trois communautés nationales : les autochtones, les francophones et les anglophones. Chacune de ces communautés est de nature pluraliste et est composée de Canadiennes et de Canadiens de race et d'origine ethnique différentes. Ces trois grandes communautés sont responsables du bien-être de l'une et l'autre et doivent composer ensemble dans les transformations sociales à venir.

Rappelons qu'il s'agit ici de promouvoir une forme de contrat social permettant une meilleure intégration mutuelle des groupes ethniques, y compris les francophones et les anglophones dits « de souche ». Cette formule devrait en même temps permettre la pérennité de la dualité linguistique, sans annuler les différences ethniques et raciales.

Peut-être que la meilleure façon d'y arriver, c'est tout simplement de reconnaître la transformation historique et la composition actuelle des communautés francophones et anglophones (qu'on a longtemps désignées comme peuples fondateurs). En effet, ces communautés sont devenues multiethniques et multiraciales. Il existe bel et bien une communauté ethnique francophone de souche ou « canadienne-française », mais celle-ci ne correspond pas à la communauté linguistique francophone. Il en va de même pour la communauté anglo-saxonne. Nous sommes donc en présence de deux communautés linguistiques qui sont de nature pluraliste. Ces communautés sont formées de gens qui ont en commun l'usage d'une langue et le désir de bénéficier d'institutions

sociales, politiques, économiques et culturelles à la fois gardiennes et véhicules de cette langue. En même temps, ces gens désirent que la société élimine toute forme de discrimination basée sur leur origine ethnique respective ou sur leur race. Finalement, à côté de ces deux grandes communautés linguistiques, il y a la communauté autochtone. Elle aussi est extrêmement hétérogène. Elle aussi revendique le droit à ses propres institutions et à sa propre autonomie.

Les groupes ethniques ont réservé un accueil prudent à notre proposition. Peut-être y voient-ils une tentative d'assimilation. Mais considérons l'autre option qui s'offre à eux. La politique de multiculturalisme du gouvernement fédéral n'a jamais su faire le lien avec la politique de bilinguisme. Au contraire, les deux concepts se sont toujours opposés. La politique de multiculturalisme a involontairement engendré la fragmentation du tissu social et a accentué la marginalisation des minorités ethniques.

L'idée des trois communautés nationales fait présentement son chemin. Il est normal que les groupes ethniques autres que français et anglais hésitent à accepter cette suggestion, puisque l'ethnie anglo-saxonne et l'ethnie française sont encore dominantes. Mais pas pour longtemps. Entre-temps, la proposition de la FFHQ est vue comme un moyen légitime d'«opérationnaliser» sa politique d'ouverture face au pluralisme, d'autant plus que ce concept s'applique également au Québec où la communauté francophone ne correspond pas à une seule ethnie.

Malheureusement, les dirigeants québécois ne l'entendent pas de cette façon. La commission Bélanger-Campeau a relégué la francophonie à l'extérieur du Québec au même statut que les nombreuses composantes du multiculturalisme canadien. Ce faisant, la Commission fait une erreur ou joue à l'autruche. L'erreur serait de dire que la francophonie correspond à une ethnie. Ce qu'elle n'est pas, encore moins au Québec. Faire l'autruche serait, par contre, reconnaître que la francophonie québécoise est pluriethnique, mais pas la francophonie hors Québec; ce serait là un moyen facile d'écarter la question de la francophonie à l'extérieur de son territoire, tout en gardant la conscience tranquille. Les dirigeants québécois ont beau répéter *ad nauseam* que le Québec doit assumer un rôle de leader de la francophonie en Amérique du Nord, ils devraient d'abord croire en elle.

C'est, pour une bonne part, en sachant qu'il existe des millions de francophones au Québec que les francophones du reste du Canada peuvent sentir qu'ils parlent une langue utile et viable. Mais il semble que le Québec n'apprécie guère la valeur de ces avant-postes à l'extérieur de son territoire que représentent les quelque deux millions de parlants français.

*
* *
*

L'avenir de la francophonie en Amérique du Nord passe bien sûr par le Québec. Mais il passe aussi par la capacité pour le français de déborder les frontières québécoises. C'est la thèse que nous soutenons depuis longtemps et que les politiciens du Québec refusent d'entendre.

L'avenir du français dépend également de notre capacité à nous insérer dans une nouvelle démographie. D'abord, nous devons lever les barrières qui empêchent les néo-francophones de se joindre à nos communautés et qui découragent les immigrants d'adopter le français, au Québec comme dans le reste du Canada. Cela exige une meilleure promotion de la dualité linguistique par le ministère de l'Immigration, de meilleures structures d'accueil pour les néo-francophones, un changement d'attitude des francophones à l'égard du pluralisme et de la perception qu'ils ont d'eux-mêmes, une ouverture des frontières linguistiques, particulièrement au Québec où la tendance est au repli.

Il faut aussi élaborer un projet de société qui encouragera les néo-Canadiens à appuyer la dualité linguistique, peu importe la communauté linguistique à laquelle ils adhèrent. Pour ce faire, les francophones devront se familiariser avec les «tendances lourdes» dont parlent Churchill et Kaprielian-Churchill. Premièrement, nous possédons déjà un bon nombre d'acquis juridiques et constitutionnels qui, peu importe les orientations politiques du Québec, ne s'évanouiront pas du jour au lendemain. Ensuite, on ne saurait sous-estimer l'enracinement de l'idéologie de la dualité linguistique⁷. Finalement, les chambardements

7. Un récent sondage de la firme Environics démontre que la majorité des Canadiens approuvent les politiques de services dans les deux langues et que c'est au Québec que la proportion d'appuis est la plus importante (Présentation de M. Adams de la firme Environics, le vendredi 5 avril 1991, au Château Laurier à Ottawa).

démographiques se présentent non seulement comme des défis, mais aussi comme des occasions de créer de nouvelles alliances. La prédisposition des immigrants et des groupes ethniques à accepter le concept de la dualité linguistique (ou à ne pas s'y opposer) est réelle, mais elle est bien souvent non apparente. Il faut agir promptement et avec discernement.